



# LE TRAME VERTE ET BLEUE

---

## Le projet départemental en faveur de la TVB



Les trames vertes et bleues sont des **voies de circulation entre grands espaces verts**, dédiées aux **espèces de la faune et de la flore**. Depuis plusieurs années, afin de préserver la biodiversité urbaine du département et d'assurer le bien-être de ses habitants, **le Conseil départemental a fait une priorité de la mise en place de ces trames**.

À la toute fin de **l'année 2011**, un projet départemental mené en **partenariat avec le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN)** a été **lauréat de l'appel à projets de la Stratégie nationale pour la Biodiversité** (lancé par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie) sur l'élaboration des trames vertes et bleues urbaines et la valorisation des friches.

Ce programme appelé « La trame verte et bleue en Seine-Saint-Denis : de la réalité scientifique aux déclinaisons opérationnelles » a été **déployé pendant les deux années suivantes**. Son objectif était double :

- Créer, grâce au MNHN, une **carte des connectivités du paysage**, réalisée à partir de la **modélisation des déplacements des végétaux entre les espaces herbacés du territoire**. Il s'agissait de comprendre les itinéraires préférentiels de dispersion des plantes et donc connaître les sites déterminants pour ces voies de circulation des espèces. Cela permettait également **d'identifier les acteurs du territoire jouant un rôle important sur ces sites**, pour travailler avec eux au maintien de la trame verte et bleue ;
- Développer des **outils pour sensibiliser, aider, accompagner les acteurs du territoire dont les habitants de la Seine-Saint-Denis**, afin de leur faire jouer un rôle dans le maintien et le développement des continuités écologiques.



## Le déroulement du programme



Les outils mis au point ont été testés sur **5 sites pilotes**, identifiés comme secteurs-clés pour la trame verte et bleue :

- un **parc d'affaires, Paris Nord 2** (gestionnaire privé), situé au nord du département de la Seine-Saint-Denis ;
- un **espace géré par un bailleur social (Immobilière 3F) et l'Amicale des locataires du quartier Moulin Neuf**, dans la **commune de Stains** ;
- Deux **zones de friches**, gérées par des collectivités : à **Bobigny (ancienne gare de déportation)** et sur le territoire de **Plaine Commune** ;
- une **portion du [Chemin des parcs](#)**, itinéraire écologique et paysager conçu et géré par le Département, sur la route départementale 40.

Le projet s'est achevé fin 2013.

*Tous les documents (guides, synthèses, fiches techniques, articles...) produits pendant le déploiement du projet sont consultables sur le [REVES](#), Ressources pour un Environnement Vert en Seine-Saint-Denis, destinées aux professionnels.*

**Pour toute information, contacter l'ODBU :**  
**[odbu@seinesaintdenis.fr](mailto:odbu@seinesaintdenis.fr)**